

Réponse au questionnaire sur la protection des enfants guinéens :

Le confiage : la solution de la société civile guinéenne pour combler le manque étatique à l'enfance (n°22)

1 – Introduction pour notre envoyé spécial.

La personne ressource interviewée est Aurore Lecante. Elle vit en Guinée depuis 2014. Elle est éducatrice spécialisée et a une bonne connaissance des enfants. Elle est bien placée pour parler des problématiques liées à la protection des enfants.

2 – Que fait l'état guinéen pour respecter les droits de l'enfant ?

Il y a une politique nationale de l'enfance qui est peu respectée. Des textes législatifs existent mais concrètement, peu de choses sont faites.

En France, des structures d'accueil pour les enfants en situation de difficulté existent, ce qui n'est pas le cas en Guinée. Finalement, il y a une impossibilité pour l'état de faire respecter les textes.

3 - Quelles sont les associations présentes en Guinée pour assurer les droits de l'enfant ? Quelles sont les difficultés qu'elles rencontrent dans leur travail quotidien ?

De nombreuses ONG locales interviennent sur cette thématique des droits de l'enfant mais elles manquent de moyens humains et financiers. Quelques ONG internationales sont également présentes. La recherche de financements est difficile en Guinée mais les ONG sur place se battent pour mener des activités et améliorer le quotidien des enfants.

4 - Un enfant de la ville et un enfant de la campagne ont-ils les mêmes chances de réussir leur scolarité ?

Une différence de réussite scolaire est observée entre les enfants des villes et ceux des campagnes. L'offre de formation est plus conséquente dans la capitale Conakry. Dans les campagnes, les enfants peuvent mener une scolarité primaire et secondaire mais pas au-delà. L'offre universitaire en région existe mais le panel de formations proposées est restreint. Les écoles en région éprouvent des difficultés pour trouver des enseignants qualifiés et disposent de peu de matériel, parfois insuffisant par rapport à l'effectif des classes. Il existe des écoles privées, payantes, moins nombreuses en région qu'à Conakry.

5 - Les filles et les garçons bénéficient-ils des mêmes protections et des mêmes libertés ?

Sur le papier, les filles et les garçons sont censés avoir les mêmes droits mais on constate que les filles sont moins scolarisées que les garçons. Pourtant, au niveau de la démographie, les filles sont plus nombreuses que les garçons. L'écart se creuse surtout à la fin de l'école primaire. Il ya beaucoup plus de garçons que de filles qui accèdent au collège et aux études supérieures. Les raisons sont sociales et culturelles. Les jeunes filles sont contraintes de rester à la maison pour assurer les différentes tâches de la maison (faire à manger, faire le ménage). La Guinée est confrontée au mariage précoce qui freine la scolarisation des filles.

6 - Quelle est la prise en charge des enfants après l'école (aide aux devoirs, système de garde...)?

Il n'y a pas forcément de dispositif, cela dépend de la situation économique de la famille de l'élève. Certaines familles peuvent embaucher ce qu'on appelle des répétiteurs, qui aident les élèves à faire leurs devoirs chez eux mais d'autres enfants ne peuvent pas bénéficier de cette aide et ne peuvent pas toujours être aidés par leurs parents qui manquent d'instruction.

7 - Y a-t-il beaucoup d'enfants dans les rues? Comment vivent-ils? Quelles sont les associations qui s'occupent d'eux et avec quels moyens?

Il y a beaucoup d'enfants dans les rues. Parmi ceux qui vivent dans la rue, certains vont pouvoir regagner un foyer le soir, d'autres vont rester dans la rue même la nuit. L'association « Citoyens des rues » dont laquelle Aurore Lecante a travaillé et d'autres s'occupent de ces enfants.

8 - Comment est pris en charge le handicap? Y a-t-il des structures d'accueil ou les enfants restent-ils chez eux?

On rencontre beaucoup de personnes en situation de handicap dans les rues. Pour beaucoup, la mendicité est la seule façon de survivre. Très peu d'ONG interviennent sur la thématique du handicap. En Guinée, les familles qui ont eu un enfant en situation de handicap sont considérées comme des familles maudites. Les enfants en situation de handicap ne vont pas forcément être scolarisés et être considérés dans la société.

9 - Est-ce que les enfants sont bien soignés? Est-ce que la vaccination concerne beaucoup d'enfants? Y a-t-il beaucoup d'enfants touchés par des maladies?

L'accès aux soins dépend du niveau économique de la famille. Il y a quelques structures qui proposent des prestations de qualité en matière de soin. Il faut des moyens financiers pour se payer ce droit à la santé. Il y a des campagnes de vaccination organisées par l'Unicef mais les guinéens ont très peur de se faire vacciner. Par le passé, il y a eu beaucoup d'erreurs de vaccination et des personnes se sont retrouvées paralysées. Les guinéens restent réticents à la vaccination.

10 - Quelles sont les mesures prises pour lutter contre l'analphabétisme ?

Des ONG locales tentent de faire des cours, du soutien pour les enfants qui ne vont pas à l'école ou dans des écoles où le niveau d'enseignement est insuffisant. Plus de la moitié de la population est touchée par l'analphabétisme, un peu moins dans la capitale et un peu plus dans les régions reculées de la Guinée.

11 - Quelles sont les différentes catégories sociales en Guinée ? Certaines sont-elles victimes de discrimination ? Si oui, lesquelles ?

La Guinée-Conakry étant une ancienne colonie française, la Guinée présente plus ou moins les mêmes catégories socioprofessionnelles. Concernant les catégories sociales, la Guinée comporte plusieurs ethnies. Des tensions peuvent exister entre ces différentes ethnies. Par exemple, les Peuls qui constituent une proportion importante de la population ont des difficultés d'accès au pouvoir et sont victimes de discriminations.

12 - Un enfant qui a perdu ses parents est-il pris en charge par sa famille ou par l'état ?

L'état ne prend pas en charge ces enfants. En Guinée, le « confiage » est développé : l'enfant n'est pas forcément élevé par ses parents mais par un oncle et/ou une tante. Ce n'est pas forcément pour des raisons financières qu'un enfant est confié à un membre de la famille mais parce qu'on considère que cette personne a des capacités éducatives plus importantes ou parce cela permet à l'enfant de suivre sa scolarité à Conakry plutôt que dans les régions reculées de Guinée. Parfois le confiage met l'enfant en situation de maltraitance ou de travail forcé mais dans les cas des familles aisées, les choses se passent en général plutôt bien.

13 - Un enfant a-t-il le choix de la religion notamment si ses deux parents ont chacun une religion différente ?

Dans la culture guinéenne, la religion est transmise par le père. L'enfant n'a pas le choix de sa religion. Il aura celle de son père.

14 - Avez-vous un message pour les globe-reporters ?

La démarche des Globe reporters est intéressante. Le message pourrait être que les enfants guinéens ne sont pas si différents des enfants français et que cette expérience va leur permettre de relativiser beaucoup de choses.